

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 12 + 6 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 07

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire

M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoint

Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie SCHEIDT
Mme Célia RISCHMANN
Mme Christel BUCHEL
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
Mme Françoise KEIFF
Mme Tiffany DILLINGER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Bernard BECK, pouvoir à M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Mme Isabelle HALTER, pouvoir à M. Patrick SCHOTT
M. Jacky BRUCKER, pouvoir à Mme Christel BUCHEL
M. Gérard HALTER, pouvoir à Mme Célia RISCHMANN
M. Thierry REHRI, pouvoir à Mme Joelle SCHOTT
M. Christian SCHOTT
M. J-Luc SCHLOSSER, pouvoir à Mme Tiffany DILLINGER

La convocation pour la séance a été transmise le 17 septembre 2015 séparément à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2015

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2015 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

. par 15 voix pour
3 abstentions (Mme Françoise KEIFF, Mme Tiffany DILLINGER, M. Jean-Luc SCHLOSSER)

approuve le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2015.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Célia RISCHMANN, en qualité de secrétaire de séance.

III. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS

Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables

La communauté de communes de Bischwiller et environs a engagé la révision de son Plan d'Occupation des Sols Intercommunal en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 3 février 2010.

La loi SRU du 13 décembre 2000 et ses décrets d'application ont modifié la forme et les conditions d'élaboration des documents cadre d'urbanisme. Cette loi a notamment prévu le remplacement des plans d'occupation des sols (POS) par des plans locaux d'urbanisme (PLU) et conféré aux documents réglementaires une meilleure lisibilité des projets de ville. En particulier, ils doivent comporter un projet d'aménagement et de développement durables définissant les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la communauté de communes.

La délibération du 3 février 2010 a défini les objectifs poursuivis par la révision et les modalités de concertation. En séance du 7 octobre 2014 les modalités de concertation ont été complétées, suite aux modifications apportées par la loi «ALLUR» du 24 mars 2014, par la définition des modalités de la «collaboration» avec les communes membres de l'EPCI pour l'élaboration du PLUi.

Parallèlement, un travail partenarial a été engagé avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) pour mener les différentes études liées à l'élaboration du nouveau document.

Elles ont d'abord consisté en l'élaboration d'un diagnostic faisant l'état des lieux de la communauté de communes en terme de démographie, d'économie, d'environnement, d'habitat et de déplacement.

Cet état des lieux a permis d'éclairer la seconde phase de travail consistant à définir, en comité de technique PLUi (regroupant les élus, les services municipaux et l'ADEUS), les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la communauté de communes. Les propositions de grandes orientations ont fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 7 novembre 2013 et son depuis mis à disposition du public dans toutes les mairies de l'intercommunalité.

Si le projet de projet d'aménagement et de développement durables conserve globalement les choix urbanistiques d'origine présentés en 2013, il a été adapté pour tenir compte des nouvelles démarches et réflexions engagées depuis 2014 par la nouvelle municipalité. Il est aujourd'hui proposé de porter au débat le texte du projet d'aménagement et de développement durables.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du plan local d'urbanisme, au sens du code de l'urbanisme, constitue une part de ce projet global il traduit le projet politique des élus de l'intercommunalité.

Les thématiques abordées dans le PADD sont les suivantes :

- . Politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme,
- . Politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de remise en état des continuités écologiques,
- . Politique de l'habitat,
- . Politiques de développement économique et d'équipement commercial,
- . Politique de développement des communications numériques,
- . Politique en matière de loisirs,
- . Objectifs de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain.

L'objectif du document est de permettre à chacun de trouver de quoi se loger et un travail sur l'intercommunalité tout en préservant les espaces naturels qui améliorent le cadre de vie des habitants.

Une présentation synthétique du PADD est exposée par vidéoprojection à l'assemblée.

Le conseil municipal,

- . prend acte du débat sur le PADD.

IV. LOTISSEMENT «LES MYRTILLES»

A/ DEMANDE DE TERRAIN

Le maire soumet une nouvelle candidature au conseil municipal : celle de Mme Christina DORFFER et de M. Gilles BALD d'Oberhoffen-sur-Moder, pour un lot de la 4^{ème} tranche.

Après délibération, le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. approuve la candidature de Mme Christina DORFFER et M. Gilles BALD.

B/ INFORMATIONS

Le maire communique les informations suivantes :

. Tranche IV

Les travaux de viabilisation, de compétence communale, de cette tranche feront l'objet de nouveaux marchés publics, hormis pour les lots n° 70 et 71 (microcrèche), rattachés à la tranche 3.

La consultation publique s'effectuera avant la fin de l'année, l'exécution des travaux au cours du 1^{er} semestre 2016, la commercialisation à partir du 2^{ème} semestre.

Le prix de vente à l'are pourra être défini lorsque le maître d'œuvre aura finalisé les estimations financières.

. Microcrèche

Les travaux de construction ont débuté récemment.

V. INTERCOMMUNALITE SCHIRRHEIN – SCHIRRHOFEN

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion de la commission intercommunale du 22 juillet dernier :

«Programme de travaux de l'école maternelle

L'effectif de l'école maternelle à ce jour se monte à 93 enfants inscrits dans les 3 classes. La Directrice de l'école Mme Cindy Schitter nous informe de l'inscription de deux élèves supplémentaires, ce qui porte le nombre d'inscrits à 95 enfants.

La probabilité d'obtenir l'ouverture d'une 4^e classe est plus importante, mais il faudra attendre la décision de M. l'Inspecteur Académique à la rentrée prochaine.

Des petits travaux d'entretien sont programmés pendant la période estivale, certains seront réalisés par les ouvriers communaux.

- . Remplacement du mobilier d'une salle de classe, (demande de devis en cours)*
- . Remplacement des bancs en bois,*
- . Mise aux normes de l'aire de jeux (La société Ludic-Sport qui intervient pour la vérification annuelle de l'aire de jeux de Schirrhoffen, sera missionnée pour effectuer un diagnostic des agrès),*
- . Sécurisation de la porte-fenêtre,*

MM. Halter et Bruckmann vont rencontrer la Directrice, fixer un planning d'intervention et évaluer les urgences.

En ce qui concerne les travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle, un bilan estimatif prévisionnel des travaux a été réalisé. Un chiffrage détaillé pièce par pièce s'élève globalement à 223 862,40 euros TTC.

Le coût honoraire de l'architecte est évalué à 10 % du montant des travaux.

Une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée. La question de retenir une entreprise générale est soulevée par M. Bruckmann, mais il faudra compter une plus-value de 10 à 15 %.

M. Schott rappelle que les travaux devront être entamés cette année, une première facture devra être transmise au Conseil Général en 2015, afin de pouvoir bénéficier des subventions du contrat de territoire.

Un planning d'intervention sera proposé à la Directrice de l'Ecole Maternelle.

Programme de travaux école élémentaire

Outre le programme global de rénovation énergétique de l'école élémentaire, des travaux d'entretien seront également menés durant l'été.

- . Réfection de la peinture des salles de classes à l'étage,*
- . Mise en place d'un grillage entre le 1, rue du Foyer et la cour de l'école afin de sécuriser les espaces et protéger l'école contre les intrusions,*
- . Installation d'un panneau interactif numérique (prévoir des visites dans les communes disposant de ce matériel),*

M. Halter intervient pour féliciter l'équipe de la FCPE (association des parents d'élèves) pour l'organisation de la collecte du papier.

L'association est passée de 3 à 8 tonnes de papier cette année

Activités scolaires – périscolaires – péri-éducatives

Depuis leur mise en place les comités de pilotage scolaires et périscolaires se sont réunis à deux reprises.

Il est rappelé que M. Pascal FUCHS est désigné aux comités de pilotage pour représenter la commune de Schirrhoffen.

Ces comités de pilotage servent à échanger avec le corps enseignant sur les dernières nouveautés.

Périscolaires

A la rentrée 2015, les enfants du périscolaire vont manger dans la salle de musique.

Durant la pause méridienne (11h45 à 13h30) il n'y aura plus d'activités à l'école maternelle.

Activités péri-éducatives

Les activités péri-éducatives se déroulent de 15h15 à 16h45, au total 14 places sont disponibles.

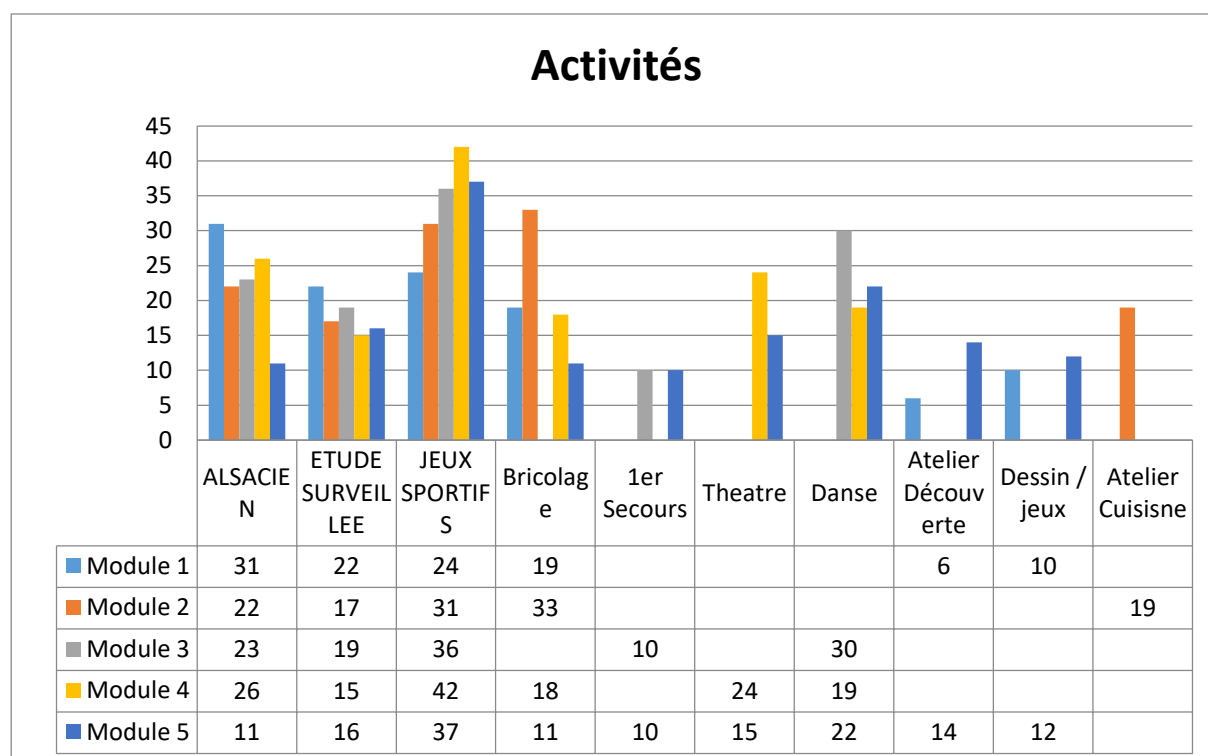
Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Ministère de l'Education Nationale demande aux collectivités territoriales d'élaborer un PEDT (projet éducatif territorial).

Son objectif est de tirer parti de toutes les ressources du territoire pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

Le PEDT de Schirrhein-Schirrhoffen a été présenté le 15 juin 2015.

Bilan des activités péri-éducatives

Le bilan des activités est projeté en séance et présenté par M. Schott Patrick.



Domaine de la petite enfance

Micro-crèche : Une micro-crèche verra le jour à partir de février 2016 sur le territoire de Schirrhein. Il s'agit d'une structure privée qui pourra accueillir 10 enfants.

L'ouverture d'une deuxième micro-crèche est attendue sur le territoire de Schirrhoffen, dans le cadre de l'extension urbaine située au Nord-Est de la commune.

Assistantes maternelles : Un projet de RAM (relais assistantes maternelles) est en cours d'élaboration par les services de la communauté de communes de Bischwiller et environs. Le RAM a pour vocation d'organiser des rencontres avec les assistantes maternelles, les assister sur le plan juridique, proposer des formations pour améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant.

Le relais un point central qui permet également de renseigner les parents sur la disponibilité des assistantes maternelles.

Domaine des séniors

M. Dillinger prend la parole pour évoquer nos séniors. On constate aujourd'hui que nos séniors sont de plus en plus nombreux à fêter leur 90^e anniversaire, voire plus.

Les EHPAD accueillent des personnes âgées qui dans la grande majorité des cas sont dépendantes. Elles ne peuvent plus rester seules à domicile.

Les maisons pour Séniors, peuvent être comparée à un hôtel proposant des prestations diverses.

Une plate-forme de services est mise à disposition, tels que la livraison de repas, proximité des infirmières libérales, d'un cabinet médical, domotique, mobilier adapté, concierge.....

Une réflexion sur un projet de construction d'une maison pour Séniors sur le territoire Schirrhein-Schirrhoffen est engagée. Les communes pourraient lancer un projet de résidence pour personnes âgées souhaitant rester dans leur village.

Permettre à nos anciens de rester dans leur commune et ne pas subir un déracinement, c'est une idée qui mérite d'être creusée.

M. Dillinger propose d'organiser des visites dans des maisons pour Séniors environnantes.

M. Schott Patrick profite de l'occasion pour parler de l'association du Rayon d'Automne qui va être dissoute à la rentrée. Il est dommage de ne pas avoir trouvé de remplaçant à M. Mosser qui avait œuvré de longues années. Cette dissolution va créer socialement un vide.

En effet, M. Dillinger ajoute, que les membres sont vieillissants et ne se renouvellent pas, de plus, les sexagénaires se trouvent trop jeunes pour adhérer au club du 3^e âge.

Urbanisme

M. Dillinger rappelle que le PLUi de la communauté de communes de Bischwiller et environs en élaboration depuis quelques années, entre dans sa phase finale.

Le projet de lotissement « Les Crécernelles » à Schirrhoffen, pourrait si tout se passe bien profiter de la nouvelle réglementation.

Une urbanisation de 50 à 70 logements sera réalisée en deux phases, dont 2 % de logements aidés.

La prochaine étape consiste à choisir le maître d'œuvre, puis à lancer les marchés de travaux.

M. Schott informe l'assemblée de la situation actuelle du lotissement « les Myrtilles ».

La tranche 3 : 12 terrains restent à vendre sur un total de 34 lots

La tranche 4 : 12 terrains sont en cours de viabilisation

Les tranches 3 et 4 du lotissement « Les Myrtilles » totalisent 45 logements (maisons individuelles) ainsi qu'une micro-crèche.

Au vu de la faible demande actuelle, le projet d'urbanisme prévu au « Neuen Acker » dans sa globalité ne présente pas d'urgence particulière, mis à part la route de liaison entre la RD 99 et les quartiers des « Myrtilles ». Cette route nécessitera une urbanisation de part et d'autres pour des raisons financières.

M. Schott met en avant la situation des deux communes qui constituent une même agglomération, dont il va falloir tenir compte pour l'urbanisation future.

Le conseil municipal de Schirrhein a décidé de privilégier un public local pour la vente des terrains.

Mutualisation des moyens

M. Dillinger insiste particulièrement sur les problèmes financiers que vont rencontrer nos collectivités dans les années à venir.

Les aides du Conseil Départemental et de l'Etat seront progressivement diminuées dans les prochaines années.

Les moyens financiers sont de plus en plus limités, et pour continuer à œuvrer il faut mutualiser les moyens.

La communauté de communes de Bischwiller et environs a missionné un Cabinet d'Audit pour lancer une étude de mutualisation sur le territoire.

Il ne subsiste guère de solution intermédiaire pour financer les projets, les décaler, et les lisser ou augmenter les impôts locaux.

M. Dillinger rappelle deux lois importantes qui ont conduit à l'aboutissement de cette mutualisation :

- ✓ La LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et

d'affirmation des métropoles (loi MAPAM) elle vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales, Région, Département, EPCI, communes.

- ✓ La LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE)

On constate très simplement que les compétences sont transférées vers les communautés de communes, et cependant il est important de maintenir un service de proximité de qualité.

M. Dillinger ajoute néanmoins, que cet esprit de mutualisation est en vigueur depuis des années entre les communes de Schirrhein et Schirrhoffen.

Divers

Communication

M. Schott intervient pour soumettre le problème de prêt de matériel et de véhicule à la commune de Schirrhoffen.

Il propose de mettre en place une nouvelle convention pour ce type de demande, afin de se mettre en conformité avec la réglementation en cas d'accident.

Un avis favorable est donné.

Les maires demandent également de faire transiter toutes les invitations par les secrétariats de mairie. (ex : comité de pilotage...)

Salle multi-activités

Les travaux de la nouvelle salle polyvalente « multi-activités » de Schirrhein-Schirrhoffen touchent à leur fin. L'inauguration aura lieu le 31 octobre 2015.

M. Schott propose de mettre en place un petit comité d'organisation chargé des festivités. Il pense que cette manifestation pourrait ressembler à une fête populaire qui associe toutes les associations.

M. Dillinger ajoute que cette salle attendue par les associations locales depuis 15 ans est bien méritée, vu le niveau atteint par les équipes des différentes disciplines sportives de nos cités forestières.

M. Schott demande à l'assemblée de réfléchir à l'attribution d'un nom pour les deux salles (ancienne et nouvelle). Il s'agit de bien différencier les salles pour les plannings des matches.

Nettoyage du terrain de football synthétique

Le terrain synthétique nécessite un entretien régulier. Il serait utile de se doter d'un équipement de nettoyage performant pour l'entretien régulier de l'aire de jeu.

La machine est évaluée à : 13 800 € HT.

Avis favorable de la commission.

Cérémonie des personnes méritantes

M. Schott pense que l'organisation de la cérémonie des personnes méritantes pourrait être remaniée.

Pourquoi ne pas reporter la cérémonie à un vendredi soir et proposer des tartes flambées aux convives à la place d'un apéritif le dimanche matin.

Cimetière intercommunal

M. Jacky HALTER a été interpellé par un riverain, la personne demande s'il est possible de mettre en place un point d'eau supplémentaire au cimetière ?

Cette question sera étudiée.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h00».

Le conseil municipal en prend acte.

VI. ADOPTION D'UNE MOTION POUR L'OUVERTURE D'UNE 4^{ème} CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

- **Considérant** la décision du Comité Spécial Technique Départemental (C.S.T.D.) du 02 septembre 2015 de ne pas ouvrir de 4^{ème} classe dans le cadre des ajustements de rentrée,
- **Considérant** que le comptage effectué le jour de la rentrée par M. l'Inspecteur de Circonscription a confirmé l'inscription de 95 enfants à l'école maternelle,
- **Considérant** que l'effectif de l'école maternelle est au-delà de la moyenne départementale qui est de 91.5 enfants
- **Considérant** que de nouvelles inscriptions sont prévues cet automne,
- **Considérant** que de nouvelles familles vont s'installer prochainement dans le lotissement « Les Myrtilles » tranche III et IV comprenant au total 45 logements,
- **Considérant** que l'ouverture le 1^{er} février 2016 d'une micro crèche devrait faire revenir des enfants qui font l'objet d'une dérogation,
- **Considérant** que les conditions d'accueil et d'enseignement sont loin d'être optimales,
- **Considérant** que l'organisation des activités pédagogiques dans des salles de classe prévues pour un effectif de 25 enfants lors de la construction du bâtiment devient très difficile
- **Considérant** que des moyens supplémentaires sont possibles puisqu'au vu de la moyenne de fréquentation sur le mois de septembre Madame le Directeur académique pourrait revenir sur sa décision,

- **DENONCE** la décision de ne pas ouvrir de 4ème classe à l'école maternelle intercommunale de SCHIRRHEIN – SCHIRRHOFFEN
- **SE PRONONCE** pour l'ouverture d'une 4ème classe pour l'année scolaire 2015/2016
- **S'OPPOSE** aux conditions de travail altérées par des classes surchargées
- **S'INSURGE** contre le risque de nivellement de la qualité de l'enseignement
- **SOUTIENT** les actions concertées avec les représentants des parents d'élèves
- **REFUSE** de cautionner cette politique de désengagement alors même que les élus se donnent les moyens d'une politique familiale volontariste et ambitieuse
- **DEMANDE** aux services de l'Education Nationale de reconsidérer sa position afin de garantir la pérennité et la qualité du service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SCHIRRHEIN DIT « OUI »
A L'OUVERTURE D'UNE 4ème CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE
INTERCOMMUNALE DE SCHIRRHEIN / SCHIRRHOFFEN
ET DENONCE LA DECISION DU C.S.T.D. DU 2 SEPTEMBRE 2015

VII. INFORMATIONS

A/ DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte d'une décision prise depuis la dernière séance du conseil municipal :

TARIFS COMMUNAUX

. Arrêté du 7 septembre 2015 portant mise en place de tarifs pour des services scolaires.

ECOLE ELEMENTAIRE :

Activités péri-éducatives, par enfant :

. 5,- € par type d'activité et par cycle scolaire de 6 à 7 semaines.

Etudes surveillées, par enfant :

. 5,- € par cycle scolaire de 6 à 7 semaines.

ECOLE MATERNELLE :

Activités péri-éducatives :

Par trimestre : pour 1 jour d'activité par semaine 20,- € soit 80,- € pour 4 jours d'activités / trimestre.

Par an : pour 1 jour d'activité par semaine 60,- € soit 240,- € pour 4 jours d'activités / an.

LES DEUX ECOLES

ACCUEIL DU MATIN

Inscription annuelle ou trimestrielle pour un forfait de 20,- € par mois complet.

Dépannage ou accueil ponctuel : 1,- € par jour.

B/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS – RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Il est donné lecture de ce rapport, qui est tenu à la disposition de chaque conseiller intéressé.

Le conseil municipal en prend acte.

C/ COLLECTE SELECTIVE DE DECHETS EN PORTE A PORTE

Le maire indique avoir été destinataire d'un courrier du 17 septembre dernier, de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères de Bischwiller et environs, annonçant la décision du comité syndical d'instaurer la collecte en porte à porte en tri sélectif, verre inclus, au 1^{er} janvier prochain. Un ou plusieurs référents élus seront désignés pour faire le relais avec les administrés.

Mme Isabelle HALTER entre en séance.

D/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire informe le conseil municipal qu'en qualité de Vice-Président de la communauté de communes de Bischwiller et environs, agissant par délégation du Président, il a décidé de renoncer à faire usage du droit de préemption urbain pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- . Terrain, rue des Prés, avec 6,04 ares.
- . Maison et terrain, 10b, rue du Renard, avec 5,42 ares.
- . Appartement, 82, rue Principale.
- . Appartement, 82, rue Principale.
- . Restaurant, 82, rue Principale.
- . Appartement, 82, rue Principale.
- . Terrain, 6, Chemin Creux, avec 5,20 ares.
- . Terrain, rue de la Forêt, avec 2,59 ares.
- . Terrain, lotissement «Les Myrtilles» IIIème tranche, avec 7,39 ares.
- . Terrain, lotissement «Les Myrtilles» IVème tranche, avec 8,17 ares.
- . Terrain, lotissement «Les Myrtilles» IIIème tranche, avec 9,55 ares.
- . Terrain, lotissement «Les Myrtilles» IIIème tranche, avec 7,61 ares.

E/ AUTRES INFORMATIONS

- . La réunion de bilan du 70^{ème} anniversaire de la libération a eu lieu le 08.07.2015 à l'ESC de Schirrhein en présence des responsables et élus impliqués. La partie conviviale a été prise en charge par la communauté de communes de Bischwiller et environs.
- . L'assemblée générale du club des séniors «Rayon d'Automne» a eu lieu le 22.07.2015, au cours de laquelle la dissolution a été décidée, ceci par manque de successeurs à l'équipe dirigeante, et un effectif trop réduit.
- . Soirée estivale récréative élus / personnel communal, le 24.07.2015.
- . Tenues de réunions de travail consacrées au nouveau site internet de la commune dont l'une le 29 juillet, en présence du développeur, de Mmes Nathalie SCHEIDT, Martine FOHR et Tiffany DILLINGER.
- . Tenue le 31 août dernier d'une réunion de préparation de l'inauguration des salles polyvalentes du 31 octobre prochain, en présence des responsables associatifs concernés.
- . Réunion en mairie de Kaltenhouse le 08.09.2015 consacrée à la présentation par le cabinet «2A» des pistes de mutualisation au sein de la communauté de communes de Bischwiller et environs. En effet, il est rappelé que l'Etat demande la mise en place d'un «schéma de mutualisation», qui fera ultérieurement l'objet d'un débat par les élus.
- . Célébration du 30^{ème} anniversaire de la MAC «Robert Lieb» de Bischwiller, le 11.09.2015, qui a connu un grand succès.
- . Présentation au conseil municipal par Mme Véronique SCHULTZ, chef du service urbanisme de la ville et de la communauté de communes de Bischwiller et environs, du

projet d'aménagement et de développement durables, lors d'une réunion d'information le 14.09.2015, en prévision du point III de la présente séance.

- . Réunion d'information à Vendenheim le 16.09.2015 au sujet du «Document Unique d'Evaluation des Risques», organisée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale. Isabelle HALTER et Claude HUNSICKER ont participé à cette réunion. Un prestataire a été désigné, suite à la constitution du groupement de commandes auquel la commune de Schirrhein a adhéré. Il s'agira d'évaluer les risques liés à l'activité professionnelle de chaque salarié de la commune. Un groupe de travail sera à constituer.
- . Durant la période estivale, l'équipe d'animation a fourni un important travail pour la mise en place de la nouvelle formule d'activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2015 / 2016, ainsi que l'accueil du matin. Sont concernées les conseillères : Joelle SCHOTT, Christel BUCHEL, Célia RISCHMANN et Isabelle HALTER.
- . Le plan de vigilance «canicule» a été mis en place cet été. Les personnes âgées vulnérables s'étant fait inscrire en mairie ont été visitées, et ont bénéficié d'une distribution d'eau.
- . Dans la nuit du 15 au 16 août, le câble téléphonique (près de 1000 m) a de nouveau été dérobé entre Oberhoffen-sur-Moder et Schirrhein, avec également le sectionnement du câble de fibre optique. Tous les moyens de communication étaient coupés. L'Adjoint Bernard BECK a prévenu individuellement les personnes vulnérables et isolées. Monsieur le Sous-Préfet, alerté, s'est également impliqué dans cette affaire. Les services d'Orange ont rétabli le service progressivement entre le 17 et le 19 août.
- . Les agents communaux ont procédé à la remise en peinture complète d'un logement au 2, rue de l'Eglise, ainsi que deux salles de classe à l'école élémentaire.
- . Immeuble 1, rue du Foyer / école élémentaire : mise en place de la clôture de séparation, remplacement de grillage et pose d'un nouveau portail au cours de l'été.
- . Adduction d'eau potable : remplacement et renforcement du réseau rue des Asperges et rue du Foyer. Début des travaux fin octobre prochain.
- . Restructuration de l'école maternelle : les travaux débuteront lors des congés de la Toussaint (attribution des marchés en cours).